

criminels-les aux cheveux blancs

## Erreurs de vieillesse

Mélanie COUTURE



PHOTO: KARL BADEN

**M**ariette, la jeune soixantaine. Cinq enfants. Quatre petits-enfants. Et un casier criminel. À l'âge où la plupart envisagent une retraite sereine, elle a effectué un séjour de plusieurs mois en prison. Pour une fraude. Le plus difficile a été d'expliquer aux petits-enfants pourquoi grand-maman ne serait pas là pour les accueillir à Noël...

Les vieux délinquants-es sont rares. Après tout, le temps adoucit les moeurs. «L'activité criminelle, c'est comme le hockey, explique Maurice Cusson, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Adolescent, on fait beaucoup de sports. En vieillissant, on en choisit des moins violents et on finit par en faire de moins en moins.» Logique, puisque la commission de crimes est reliée au plaisir de prendre des risques, un goût qui se perd avec les années. «On devient plus peureux avec l'âge et... la crainte est le commencement de la sagesse», ajoute le professeur Cusson.

En 1996, 1 600 personnes de plus de 50 ans ont été condamnées à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans au Québec (92% d'hommes), sur un total de 27 000 personnes envoyées derrière les barreaux cette année-là. Les chiffres augmentent un peu chaque année, en proportion de l'accroissement du nombre de personnes âgées dans la population en général. Mais on est encore loin d'une épidémie des crimes de l'âge d'or.

La criminalité des gens âgés est plus subtile, moins violente ou extravagante que celle des jeunes. Mais les criminels-les aux cheveux blancs forment avant tout un groupe hétéroclite. Il existe autant de raisons de commettre un crime qu'il y a de criminels-les.

### DE BALLOUNES, DE DOYENS-NES ET DE BLEUS-ES

Les plus de 50 ans se retrouvent en majorité devant le juge pour des affaires de

conduite en état d'ébriété. Autres temps, autres moeurs: l'alcool et la route n'ont jamais fait bon ménage, mais la criminalisation de ce comportement est récente et les personnes vieillissant n'ont pas tous adopté de nouvelles habitudes pour se plier aux règles, ce qui explique leur nombre devant les tribunaux.

Il y a ceux-elles qui ont trempé dans le crime toute leur vie et qui, même à un âge avancé, continuent leurs activités illicites, souvent à l'arrière-scène. «Les plus de 50 ans qui décident tout à coup de se lancer dans le monde interlope sont rares, indique Jean-François Cusson, intervenant à la maison de transition Essor. Il faut de l'expérience dans le milieu criminel et des contacts.» Plutôt que de commettre un *hold-up* et risquer la crise cardiaque, les aînés-es se feront les conseillers en coulisse de jeunes délinquants-es plus fringants, ou alors ils tireront les ficelles du grand jeu du trafic de drogues.

Mais il y en a qui se découvrent une nature délinquante sur le tard, ou que la précarité de la situation économique pousse vers le crime. Pour un bon nombre d'entre eux-elles, ce sont des petits larcins, comme des vols à l'étalage de peu de valeur, qui les mènent à la barre des accusés-es pour la première fois. D'autres se lancent dans les détournements de plus grande envergure. Les accusations de fausses déclarations à l'endroit de l'aide sociale, de la Régie des rentes ou de l'assurance-chômage comptent leur lot d'accusés-es plus âgés, de même que les «crimes de cols blancs», ces fraudes à l'égard de l'employeur ou du fisc. «Pris dans l'engrenage du mensonge, les fraudeurs-ses ne peuvent plus s'en sortir. Les montants s'accumulent durant des années, ce qui leur vaut, quand ils sont découverts, des peines d'emprisonnement substantielles», explique Ruth Gagnon, criminologue et